

# Conditions d'acceptation Plâtre (Gyproc)



Plâtre et plaques de plâtre

## **Sont autorisés :**

- ✓ Le plâtre
- ✓ Les plaques de plâtre

## **Quantités minimales autorisées d'autres matières :**

- Papier adhérent (papier peint)
- Vis et clous

## **NE sont PAS autorisés :**

- x Les gravats minéraux (carrelages collés)
- x Le béton cellulaire
- x Les contaminants tels que les déchets de construction et de démolition
- x Le bois, les panneaux en fibres de bois, les panneaux en paille comprimée, les matériaux d'isolation, la terre, le sable, la boue, les gravats de pierre ou de béton, le papier peint, les restes de vinyle, le crépi et/ou les panneaux agglomérés plastifiés
- x Les déchets de revêtement de toiture ou de revêtement goudronné
- x Le plâtre mouillé (le matériau doit être déposé sec)
- x L'amiante
- x Tous les autres déchets tels que déchets résiduels, métaux, plastiques, papiers, cartons à boissons, verre, etc.